

**655 - Contrats départementaux de développement territorial et humain - Propositions financières - Budget primitif 2020**

CD/2019/116

**Service chef de file :**

A2 - Délégation à la Transformation et à l'Innovation de l'Action Publique

A240 - Délégation à l'attractivité et au développement durable

Résumé :

Dans le contexte national de l'urgence de la proximité décrétée par le 1er Ministre lors de sa déclaration de politique générale le 13 juin 2019 au Sénat en réponse aux fortes aspirations des français pour davantage de service public en proximité, le Département du Bas-Rhin et demain la Collectivité Européenne d'Alsace entendent s'inscrire dans cette volonté de proximité comme une marque de fabrique de l'action publique.

Collectivité des solidarités et de la cohésion territoriale, le Département a renforcé progressivement la place des territoires et des individus dans les politiques départementales en infléchissant l'organisation de la collectivité dans sa relation à l'usager et dans sa relation avec les partenaires et les acteurs locaux.

La co-construction territoriale produit de la performance, de la confiance et de l'innovation.

Pour que de telles démarches à la fois transversales et partenariales puissent se développer, il est essentiel de sortir les instruments de financement des silos. C'est ce que nous avons fait en supprimant le guide des aides et en créant 4 fonds financiers qui sous-tendent les contrats départementaux de développement territorial et humain. La "cohésion des territoires" passe justement par la construction de liens de solidarité dans et entre les territoires, avec la mise en place de nouveaux "cadres de coopération".

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil départemental de décider pour 2020 des crédits relatifs aux contrats départementaux de développement territorial et humain, comprenant le Fonds de Développement et d'Attractivité, le Fonds d'Innovation Territoriale, le Fonds de Solidarité Communale et le Fonds d'urgence

**Les contrats départementaux : laboratoires de la co-construction**

La démarche des contrats départementaux de développement territorial et humain est créatrice d'opportunités à agir ensemble. Elle incarne cette nouvelle façon d'agir et de créer des partenariats de projets. Construite autour d'enjeux et d'objectifs propres à chaque territoire d'action, ils alimentent la vision partagée avec les Communes et les EPCI de projets de territoire. Toutes les Communes bas-rhinoises et toutes les Communautés de Communes, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et l'Eurométropole de Strasbourg ont approuvé et signé le contrat départemental du

territoire d'action dont elles relèvent.

Les projets opérationnels qui répondent à ces enjeux et portés par des Communes, EPCI, Associations, opérateurs, sont soutenus à travers quatre fonds financiers spécifiques : fonds d'urgence, fonds d'innovation territoriale, fonds de développement et d'attractivité, fonds de solidarité communale. Deux autres fonds dédiés aux Châteaux fort et au patrimoine emblématique alsacien ont été créés dans le même esprit et en cohérence avec les contrats départementaux.

Les contrats départementaux apportent une meilleure lisibilité, simplification, souplesse, agilité des interventions de la collectivité.

Les contrats départementaux de développement territorial et humain ont franchi en 2019 un nouveau cap avec la co-construction de plus de 120 projets et 20 études.

A travers ces contrats, l'ambition du Département est de co-construire des réponses locales aux enjeux de société en favorisant l'émergence de projets de proximité qui facilitent la vie quotidienne des Bas-rhinois. Par ailleurs, le Département accompagne les projets structurants qui fédèrent et qui confortent l'attractivité et le dynamisme d'un territoire autour de projets de développement touristique, de redynamisation de centre-ville, de mobilités, de transition énergétique, d'insertion professionnelle.

Après deux années de mise en œuvre de la démarche des contrats départementaux, les projets concrets se déploient en tout point du territoire. L'action du Département auprès des partenaires locaux est visible et reconnue. Le Département s'affiche comme un partenaire de premier plan et son intervention fait effet levier grâce à l'enrichissement des projets en phase amont, la mobilisation du réseau d'ingénierie et l'apport d'un soutien financier conséquent notamment au titre du fonds de développement et d'attractivité avec un engagement de près de 85 M€ fin 2019.

Chaque convention de partenariat fixe les engagements réciproques des principaux acteurs du projet qui s'engagent durablement au sein d'un comité de pilotage dédié.

Des premiers résultats concrets encourageants :

Des projets d'équipements enrichis qui viennent corriger les distorsions territoriales constatées ;

Des projets éducatifs partagés et solidaires qui se déploient autour des collèges publics en appui de nos politiques éducatives ;

Des engagements nouveaux autour des périscolaires et des structures de la petite enfance axés sur la parentalité, le bilinguisme, le handicap, le retour à l'emploi, l'insertion professionnelle ;

Un dialogue qui se renforce avec nos partenaires dans la prise en compte de nos publics prioritaires comme par exemple avec le projet d'irrigation raisonnée à Batzendorf, du Basket Center à la Meinau ou des Compagnons du devoir à Strasbourg ;

Des projets innovants autour de la santé avec la Ville de Strasbourg et quatre Communautés de Communes à l'ouest de l'agglomération, un projet de construction d'une offre de soin transfrontalière à Wissembourg, une nouvelle offre de service avec l'ARS pour construire des contrats locaux de santé et médico-social ;

Des maisons des aînés à l'échelle de plusieurs intercommunalités avec une offre de service de proximité mobilisant CCAS, associations, services du Département ;

Des projets de développement touristiques autour des sports de nature, du thermalisme ;

Des projets de mobilité autour de pôles gare, de maillage cyclable entre plusieurs intercommunalités, la relance du TSPO, des itinéraires cyclables à haut niveau de service.

## **Les propositions d'inscriptions budgétaires 2020**

### Le Fonds de développement et d'attractivité

Il constitue le fonds d'investissement principal de la collectivité départementale. Il est mobilisé pour soutenir les projets structurants répondant aux enjeux prioritaires définis par les partenaires concernés à l'échelle de chaque territoire d'action. Ce fonds d'investissement est destiné aux partenaires engagés avec le Département autour de projets fédérateurs, à fort effet levier pour le développement du territoire, et s'inscrivant dans le prolongement des politiques publiques départementales.

103 projets de développement et d'attractivité ont été votés au 31/10/2019 pour un montant de 65 M€ (moyenne de 630 K€ par projet) et 59 projets supplémentaires sont aujourd'hui en cours de co-construction avec les Communautés de Communes, les Communes, les associations et de nombreux partenaires locaux.

A travers ce fonds d'investissement, le Département accompagne de nombreux projets de proximité tels que la création d'accueil périscolaire en développant des approches communes autour du soutien à la parentalité, la valorisation des métiers d'assistants maternels, l'accueil des enfants en situation de handicap, la promotion du bilinguisme dès le plus jeune âge. De nombreux projets d'équipements sportifs à destination des collégiens sont soutenus avec à la clé un engagement réciproque autour de la gratuité des équipements.

En 2019, les premières conventions de partenariat autour d'enjeux de compétitivité, de développement et de qualité de services aux usagers avec la ville de Strasbourg, l'Eurométropole et encore la ville de Haguenau et la Communauté d'Agglomération d'Haguenau, sont à soulignées avec un engagement financier respectivement de près de 30 M€ et de 12,5 M€.

De nouveaux projets d'attractivité autour des enjeux de centralité, de mobilité, de dynamisation du centre-ville seront présentés à la Commission permanente et à la plénière de décembre 2019 pour Sélestat, Barr, Erstein, Benfeld, Bischwiller et Eschau.

### Le Fonds d'innovation territoriale

Il vise à soutenir et à cofinancer des initiatives locales à caractère innovant, permettant de fédérer des acteurs autour d'un projet, en lien avec les enjeux prioritaires du territoire d'action. Il a vocation à aboutir à la finalisation d'un projet éligible au fonds d'attractivité et de développement. Au 31 octobre 2019, 20 projets d'études ont été votés pour un montant de 235 000 €.

### Le Fonds de solidarité territoriale

Le Département, garant de l'équilibre territorial, apporte une aide spécifique aux

Communes, par un accompagnement à la fois financier et en ingénierie au service du développement local. Le Fonds de solidarité communale a vocation à aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison d'un seul et unique projet sur la période du mandat municipal. Il est destiné aux Communes bas-rhinoises qui ne sont pas soutenues par ailleurs par le Département pour un projet prioritaire dans le cadre du Fonds de développement et d'attractivité. D'ici la fin de l'année, près de 240 projets seront votés au titre du Fonds de solidarité communale (FSC) pour un montant de 15 M€ avec une moyenne de 67 000 € par projet.

Considérant que le fonds de solidarité communal doit accompagner la réalisation de projets phares du mandat municipal, le Département a souhaité que la période de bénéfice de ce fonds soit celle du mandat municipal. Aussi, à l'occasion du renouvellement des équipes municipales en mars 2020, toutes les Communes pourront solliciter une aide au titre du fonds de solidarité communale pour un nouveau projet décidé par le nouveau Conseil municipal.

Toutefois, les Communes qui s'engageront en 2020 dans un projet partenarial éligible au fonds de développement et d'attractivité ne pourront pas solliciter le bénéfice du fonds de solidarité communale, en cohérence avec les règles qui régissent les fonds financiers créés par délibération de l'Assemblée en mars 2017.

### Le Fonds d'urgence

Par ailleurs, en 2020, le Département provisionnera à nouveau des subventions au titre du fonds d'urgence pour les Communes qui seraient touchées par des événements climatiques (inondations, etc.) et déclarées en état de catastrophe naturelle, conformément à sa délibération du 20 juin 2016 (réf. CD/2016/098).

Au total, il est proposé au Conseil Départemental de décider de consacrer pour 2020 un budget de 12,7M€ au déploiement des contrats départementaux et à la mise en œuvre du contrat triennal « Strasbourg Capitale Européenne 2018-2020 ». Des crédits supplémentaires pourront être mobilisés suite à l'adoption en juin 2020 du compte administratif et du budget supplémentaire, via la mobilisation de l'excédent du résultat de l'exercice budgétaire 2019.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	655	Contrats départementaux	14 841 971,82	12 718 022,99

Ces propositions d'inscriptions budgétaires ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Dynamiques territoriales, lors de sa réunion du 18 novembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 655 - Contrats départementaux*

Strasbourg, le 27/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY